

REGLEMENT DE L'EPREUVE



1- Horaires & distances. Retrait des dossards la veille 16h -18h. et le jour de la course à partir de 7h

9h00 TRIATHLON DISTANCE XS benjamins et minimes. (400m, 11km, 2,8km)

9h05 TRIATHLON DISTANCE XS cadets et +. (400m, 11km, 2,8km)

Retrait des dossards 7h / Ouverture du parc 8h / Fin 10h30 / Remise des prix 11h.

10h40 TRIATHLON DISTANCE JEUNE poussins, pupilles (70m, 2km, 650m).

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h / Fin 11h00 / Remise des prix 11h.

11h30 HALF IRON DU SEMNOZ DISTANCE L (1,4km, 71km, 18km)

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h40 / Fin 18h00 / Remise des prix 17h.

12h30 TRIATHLON DISTANCE M (1,4km, 37km, 9km).

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h40 / Fin 16h. Remise des prix 17h.

2- Règles de course communes à toutes les épreuves.

Ordre de course ; natation, vélo, course à pied. Tous les coureurs doivent respecter la réglementation générale de la F.F.TRI. Sous le contrôle des arbitres officiels.

Aucune aide extérieure et accompagnement ne sont autorisés (ravitaillement, dépannage vélo, massage ...).

Le port du casque rigide, jugulaire serrée (sur le parcours et dans le parc à vélos) est obligatoire.

Les titulaires d'une licence Action, Loisir, Dirigeant et les non licenciés doivent remplir le formulaire information santé et faire l'acquisition d'un pass-compétition.

Le respect du code de la route est impératif.

L'accès au parc à vélo est uniquement possible pour les concurrents porteurs du bracelet fourni lors du retrait des dossards.

L'épreuve cycliste est un contre la montre individuelle. **L'abri derrière ou à côté d'un autre compétiteur est interdit.** Les arbitres et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respecteraient pas ces règles. En vélo dossard derrière et en course à pied dossard devant.

Règle du **carton bleu** : si un arbitre officiel est amené à vous présenter un **carton bleu** en vélo, vous devrez effectuer **une pénalité dans la zone de pénalité XS : 1', M : 2' et L : 5', sous peine de disqualification** (sauf course Jeune). Merci de respecter les décisions des arbitres.

L'inscription vous engage à respecter le code de la route, le règlement de l'épreuve et la réglementation générale de la FFTRI RS2024.

Au-delà du respect de l'environnement qui va de soi, le respect les autres et des automobilistes est primordial. **L'organisation se réserve le droit de disqualifier sans appel tout triathlète qui aurait un comportement déplacé ou agressif envers les automobilistes ou usagés du domaine public qu'il soit ou qui ne soient pas dans la course.** Nous avons effectivement noté une augmentation du nombre de triathlètes non-respectueux des autres.

Merci de respecter les lieux qui vous accueillent en ne jetant pas de débris par terre.

3- Horaires et catégories. Retrait des dossards la veille 16h-18h et le dimanche à partir de 7h

TRIATHLON DISTANCE XS

EPREUVE INDIVIDUELLE accessible aux licenciés compétition FFTRI, aux licenciés compétition auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2024 (tous les licenciés ITU devront prendre un pass compétition, mais il est gratuit pour les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse), et aux non licenciés des catégories Benjamins à Masters (né en 2012 et avant). Les non licenciés FFTRI compétition devront renseigner lors de l'inscription en ligne le formulaire d'information santé, l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI, à saisir en ligne) d'un montant de 2 euros. .

TRIATHLON DISTANCE JEUNE VTT obligatoire

EPREUVE INDIVIDUELLE accessible aux licenciés compétition FFTRI, aux licenciés compétition auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2024 (tous les licenciés ITU devront prendre un pass compétition, mais il est gratuit pour les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse), et aux non licenciés des catégories poussins, pupilles (né entre 2016 et 2013 inclus). Les non licenciés FFTRI compétition devront renseigner lors de l'inscription en ligne le Formulaire d'Information Santé (FIS) l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI, à saisir en ligne) d'un montant de 2 euros.

HALF IRON DU SEMNOZ DISTANCE L *Attention, il ne s'agit pas d'une promenade, mais bel et bien d'un véritable col classé « hors catégorie » du tour de France, qui s'abordera avec humilité, sagesse et entraînements.*

Barrière horaire : Sortie du parc à vélo 12h15, la 4ème boucle pédestre doit être engagée avant 17h30.

EPREUVE INDIVIDUELLE accessible aux licenciés compétition FFTRI, aux licenciés compétition auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2024 (tous les licenciés ITU devront prendre un pass compétition, mais il est gratuit pour les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse), et aux non licenciés des catégories Juniors à Masters (né en 2006 et avant). Les non licenciés FFTRI compétition devront renseigner lors de l'inscription en ligne le Formulaire d'Information Santé (FIS), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI, à saisir en ligne) d'un montant de 40 euros. .

TRIATHLON DISTANCE M

EPREUVE INDIVIDUELLE accessible aux licenciés compétition FFTRI, aux licenciés compétition auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2024 (tous les licenciés ITU devront prendre un pass compétition, mais il est gratuit pour les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse), et aux non licenciés des catégories Juniors à Masters (né en 2006 et avant). Les non licenciés FFTRI compétition devront renseigner lors de l'inscription en ligne le Formulaire d'Information Santé (FIS), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI, à saisir en ligne) d'un montant de 20 euros. .

4 - Inscription et désistement.

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon de Rumilly suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon RS2024 et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Les inscriptions pour l'édition 2024 doivent se faire en ligne (frais de 1€ à 6€) <http://rumilly-triathlon.fr/inscriptions/>, ou par courrier pour les clubs (sans frais).

En cas de désistement ou de modification, la demande doit être faite par mail à l'adresse suivante: rumilly.triathlon@gmail.com, au plus tôt afin que la place se libère.

Un remboursement de 70% des frais d'inscription est possible, sur présentation d'un certificat médical au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, tout changement sur la liste ou remplacement d'un coureur par un autre sera accepté jusqu'au mercredi 16 mai 2024. Concernant les demandes de report à 2025, elles ne pourront en aucun cas être renouvelées pour une autre année. En ce sens, tout(e) concurrent(e) ayant demandé en 2023, s'engage à n'établir aucune réclamation s'il ou elle est en incapacité de participer à l'évènement de 2024, les frais d'inscription restant acquis à l'organisation.

5 - Droit à l'image.

L'inscription inclut la cession de vos droits à l'image, à l'organisation pour reproduire et / ou diffuser les photographies réalisées lors du Triathlon de Rumilly dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, sites web et tout autre support d'information et de communication des Alligators Anancy Triathlon. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée. Vous pouvez néanmoins nous faire parvenir vos réclamations, en justifiant de votre identité à les ALLIGATORS ANNECY TRIATHLON 54 avenue des Neigeos 74600 ANNECY ou à alligators.organisation@gmail.com.

6 - Récompenses et primes de courses. *L'Organisation se réserve le droit de modifier la grille de prime.*

Remise des prix : les 3 premiers de chaque catégorie (poussin, pupille, benjamin, minime, cadets, junior, senior, master à discrétion de l'organisateur).

Primes : sur le M et L (Half Iron du Semnoz) **2100 €**.

102 récompenses seront distribuées en deux cérémonies le matin à 11h et l'après-midi à 17h.

Primes Triathlon distance M :

1° homme > **200 €** / 1^{re} femme > **200 €**

2° homme > **100 €** / 2° femme > **100 €**

3° homme > **50 €** / 3° femme > **50 €**

Prime Triathlon distance L Half Iron du Semnoz

1° homme > **400 €** / 1^{re} femme > **400 €**

2° homme > **200 €** / 2° femme > **200 €**

3° homme > **100 €** / 3° femme > **100 €**

7 - Assurance et responsabilité.

Les concurrents des épreuves du Triathlon de Rumilly sont couverts par leur licence FFTRI ou par le **Pass Compétition** souscrit pour la course, lors de l'inscription, suivant les conditions citées ci-dessous :

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de Responsabilité civile souscrit par la F. F. T. R. I. auprès de la MAIF.
- Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne.
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive – la pratique de son enfant – peut l'exposer.
- Que son vélo – le vélo de son enfant – ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il – que son enfant – pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo – au vélo de son enfant – ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

ATTENTION

- Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale :

Les dégâts matériels qu'il pourrait causer, à son matériel ou à celui de tiers, ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

Les dégâts matériels que des tiers pourraient lui occasionner ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

- Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la F.F.TRI., il appartient au titulaire du « PASS COMPETITION » et à l'athlète licencié auprès d'une Fédération étrangère affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

7 - Modification ou annulation des épreuves.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

En cas d'annulation des épreuves (conditions climatiques extrêmes par exemple), les droits d'inscriptions seront Remboursés à la hauteur de 70%.

En raison des conditions climatiques, la partie natation peut être remplacée par de la course à pied comme le prévoit la réglementation fédérale.

